



Les élus d'opposition

Politique C'est un fait pour le moins rarissime auquel nous avons assisté, hier en début d'après-midi au Palais des congrès. Aucun membre de l'opposition n'a siégé à la réunion

Des chaises vides, à 14h20. Jusque-là, rien (ou presque) d'anormal, la séance ne débutant qu'à 14h30. Ce qui fut plus surprenant, c'est de voir les places de l'opposition toujours vides à 14h28. Pas un élu. Non pas qu'ils soient d'ordinaires largement en avance mais tout de même, à deux minutes du coup d'envoi de ce qui devait être une séance animée - budget oblige - on se posait des questions. La réponse est venue dans la foulée. Cachetée dans une enveloppe à la ville de Grasse. « Nice-Matin », écrit à la main. Curieux, on s'est empressé de décacheter la missive. Et, à la lecture, surprise : les chaises resteront donc vides. De l'autre côté de la salle Gérard Philippe, Jean-Pierre Leleux a reçu le même courrier, dans le même temps. Autour du sénateur-maire, on s'agite. Une seule préoccupation : le quorum est-il atteint? Alors on se compte, cherche des yeux les éventuels retardataires, recompte. Scène assez surréaliste que ce moment de flottement où la seule préoccupation est d'atteindre le nombre de 22 élus pour pouvoir tenir ce conseil.

Cacophonie à l'unanimité

Le compte est (enfin) bon. La séance peut donc commencer. Par une explication,



Les chaises laissées vides par l'opposition, les élus de la majorité s'inquiétaient d'atteindre le quorum pour pouvoir tenir la séance. (Photo A.B.-J.)

forcément. De Jean-Pierre Leleux, seul destinataire du courrier cosigné des dix élus de l'opposition (*lire par ailleurs*). « Un certain nombre de rangs sont clairsemés, je viens d'en avoir l'explication à l'instant. Les élus de l'opposition estiment que l'élaboration de ce budget ne s'est pas faite dans les règles. Or vous êtes témoins, mes chers amis, de la nature des débats, ici même, qui ont précédé l'élaboration du document. »

Et de souligner une « très regrettable absence », « pas de nature démocratique » qui ressemble, selon lui, « plus à la démonstration d'un coup de force ».

Toujours est-il que la séance a pu se dérouler, sans grand débat cela va de soi. Mais avec une bonne dose de remerciements, les élus de la majorité agrémentant leurs diverses interventions d'un « puisqu'on est entre nous ».

Des rotations pour les pauses pipi

L'ambiance était pour le moins inhabituelle. Après la surprise des premières minutes, l'inquiétude d'atteindre le quorum a vite cédé la place à une vaste cacophonie. Sans doute gagnés par la décontraction de l'unanimité assurée (toutes les motions ont été votées ainsi), les élus papotaient joyeusement et rares étaient ceux qui prêtaient l'oreille aux présentations. Il faut avouer qu'elles ont été souvent ex-

pédiées. Bilan : le conseil était plié en deux heures. Une crainte demeurait néanmoins : que ce fragile quorum ne s'échappe. Il restait dix motions quand l'adjoint François Reyne a quitté le conseil. Groupes. 23 élus pour un quorum minimum de 22. Véronique Césari, responsable du conseil municipal, est sur ses gardes. Elle compte et recompte à chaque motion, nous aussi. Elle guette les pauses cigarette ou les pauses pipi : hors de question d'y aller plus d'un à la fois! Prostate capricieuse ou non. Certains en plaisantaient à l'issue du conseil, mais c'est tous crocs dehors que nous avons été reçus quand nous avons simplement demandé confirmation à la responsable en fin de séance, histoire de comparer nos chiffres. « Personne ne sort de la salle, Nice-matin veut nous recompter puisque ce sont eux qui contrôlent désormais », enrage le sénateur-maire au micro. Les élus pestent. Oh qu'il est sensible ce quorum! Mais il était bien atteint à chaque vote. Reste un sentiment de bâclé, de fade. Non que les motions n'étaient pas intéressantes, mais il manquait de la bagarre, des piques, de la mauvaise foi. Vivement le prochain.

MARION ANIEL
maniel@nicematin.fr
CAROLINE ANSART
cansart@nicematin.fr

Le budget voté en moins de 45 minutes... et à l'unanimité!

Malheureusement relayé au second plan, le vote du budget primitif 2014 était bel et bien le sujet principal à l'ordre du jour, hier. Et ce qui, d'habitude, est un sujet largement débattu et commenté est passé, hier, comme une lettre à la poste! Une dizaine de délibérations votées en moins de quarante-cinq minutes. Et à l'unanimité qui plus est! Incroyable. Mais vrai. « Nous allons passer au vote du budget, détaillait Jean-Pierre Leleux. Je crains qu'il manque un peu de saveur en l'absence de nos amis de l'opposition, toujours très prolixes sur le sujet. » Toujours est-il que les chiffres sont

là et parlent d'eux-mêmes. La situation économique est délicate, comme partout. Grasse n'échappe pas à la règle. La diminution des dotations de l'État étant de la partie, les élus ont adopté un budget primitif « réaliste » d'après l'adjoint aux finances, Marc Monpoix. Pour ce qui est du concret, le budget de fonctionnement s'équilibre autour des 68 millions d'euros soit à peu près pareil que cette année où il avoisinait les 67,6 millions.

Les taux de fiscalité restent fixes

En revanche, force est de constater que la part de l'investissement

2014 est largement inférieure à celle de 2013. Elle est en effet de l'ordre de 36,3 millions d'euros quand elle approchait les 46,7 millions d'euros cette année. Un choix délibéré selon Jean-Pierre Leleux : « C'est un budget honnête, il ne s'agissait pas d'écrire un budget qui engagerait trop la future municipalité. »

Le sénateur-maire avait d'ailleurs prévenu : « La politique reste la même : comprimer au maximum le budget de fonctionnement ». Et, en prévision sans doute d'éventuels reproches concernant les charges de personnel, il précisait : « Malgré nos efforts pour réduire le nombre

d'équivalents temps plein, la masse salariale continue d'augmenter ». Des charges de personnel passées de 32,6 à 33,1 millions d'euros entre le budget primitif 2013 et celui de 2014.

Enfin, les élus ont voté pour le maintien des taux de fiscalité. Mais attention, cela ne veut pas dire les taxes diverses n'augmenteront pas. En effet, si les taux n'augmentent pas, la réévaluation des valeurs locatives⁽¹⁾ peut, à elle seule, entraîner une augmentation des taxes.

M. A.

1. La valeur locative est un coefficient qui évolue en fonction du prix du marché et des aménagements de la propriété

Repères

Les taux de fiscalité directe locale restent identiques à ceux de l'an passé. Pour 2014, les taux seront donc de :

- 18,90 % pour la taxe d'habitation
- 19,45 % pour la taxe du foncier bâti
- 14,70 % pour la taxe du foncier non-bâti.